



Commission économique pour l'Europe**Comité des transports intérieurs****Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières****Soixante-septième session**

New Delhi, 4-6 décembre 2013

Point 9 de l'ordre du jour provisoire

Programme de travail et évaluation biennale pour 2014-2015**Programme de travail et évaluation biennale pour 2014-2015****Note du secrétariat****I. Tâche**

1. Comme suite à la décision du Comité des transports intérieurs de réexaminer son programme de travail tous les deux ans, le prochain examen devant avoir lieu en 2014 (ECE/TRANS/200, par. 120), le Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières (WP.1) est prié de passer en revue et d'adopter son programme de travail pour 2014-2015, ainsi que les critères pertinents en vue de l'évaluation biennale.

II. Programme de travail pour 2014-2015**A. Introduction**

2. On trouvera dans le présent document le projet de programme de travail pour l'exercice biennal 2014-2015 correspondant au sous-programme «Sécurité et circulation routières» du Comité des transports intérieurs. Le Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières est invité à examiner ce programme en vue de son adoption à sa session en cours. Le programme sera ensuite soumis au Comité des transports intérieurs et au Comité exécutif de la Commission économique pour l'Europe (CEE) pour approbation officielle. Le Groupe de travail et le Comité des transports intérieurs auront la possibilité d'aménager le programme au cours de l'exercice biennal, ce dont il sera éventuellement rendu compte dans un document distinct.

3. Le projet de programme de travail, qui est conçu selon une approche axée sur les résultats, indique pour chaque module d'activités une réalisation escomptée et une liste de produits/activités proposés pour 2014-2015 et devant contribuer à l'obtention des résultats escomptés.

4. Le regroupement des activités en modules est identique à celui utilisé par le Comité des transports intérieurs pour l'évaluation biennale des résultats de son sous-programme.

5. Les modules d'activités ci-après constituent le sous-programme de la CEE relatif aux transports.

<i>Numéro de module</i>	<i>Sous-programme 2 – Transports</i>
1.	Coordination générale (Comité des transports intérieurs et Bureau du Comité)
2.	Tendances et économie des transports (y compris les liaisons de transport Europe-Asie)
3.	Harmonisation des Règlements concernant les véhicules, changements climatiques et systèmes de transport intelligents (STI)
4.	Transport ferroviaire (Projet de chemin de fer transeuropéen (TER))
5.	Transport par voie navigable
6.	Transport intermodal
7.	Problèmes douaniers intéressant les transports
8.	Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (PPE-TSE)
9.	Transport des marchandises dangereuses (CEE)
10.	Transport des marchandises dangereuses (Conseil économique et social)
11.	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) (Conseil économique et social)
12.	Transport des denrées périssables
13.	Statistiques des transports
14.	Transport routier (Projet d'autoroute transeuropéenne Nord-Sud (TEM))
15.	Sécurité et circulation routières

6. En outre, les produits/activités mentionnés dans le présent document correspondent au budget-programme de la CEE proposé pour 2014-2015 et sont au besoin complétés par des éléments additionnels de façon à tenir compte des évolutions et besoins plus récents des États membres de la CEE. Pour plus de facilité, la mention «Additionnel(le)» est associée à ces nouveaux produits/activités.

7. Les produits/activités ont été regroupés par module d'activités selon les grandes catégories suivantes: a) réunions et documents correspondants; b) publications et autres supports d'information; c) coopération technique, y compris les séminaires, ateliers, stages de formation et services de conseils.

8. Les indicateurs de succès pertinents ainsi que les données de référence et les objectifs en fonction desquels les résultats seront évalués sont présentés dans la section II du présent document.

9. Le présent document est fondé sur le programme de travail pour 2012-2013 tel qu'il a été adopté en 2012 par le Comité des transports intérieurs (ECE/TRANS/2012/9/Rev.1).

B. Objectif et stratégie

10. Le sous-programme de la CEE relatif aux transports a pour but de faciliter les mouvements internationaux de personnes et de marchandises par les moyens de transport terrestres et de porter la sûreté, la protection de l'environnement, l'efficacité énergétique et la sécurité des transports à des niveaux qui contribuent véritablement au développement durable.

11. Le sous-programme relève de la Division des transports.

C. Produits/activités pour l'exercice biennal 2014-2015

Sous-programme 2 – Transports

Module 15 Sécurité et circulation routières

Description du module (facultatif)

Réalisations escomptées

Le Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières (WP.1) examine les questions pertinentes et adopte des mesures appropriées en vue d'améliorer la sécurité de la circulation routière. À cette fin, il envisage une application plus efficace des Conventions sur la circulation et la signalisation routières de 1968 et des Accords européens de 1971 les complétant, et élabore des propositions pour la mise à jour de ces instruments juridiques ainsi que des Résolutions d'ensemble sur la circulation routière (R.E.1) et la signalisation routière (R.E.2). Le WP.1 fait progresser la sécurité de la circulation routière en utilisant de façon optimale les nouvelles technologies. Il développe aussi ses activités visant à faire prendre conscience de l'importance de la sécurité routière dans le cadre de la Décennie d'action pour la sécurité routière, 2011-2020.

Renforcement de la mise en œuvre des Conventions de Vienne sur la circulation et la signalisation routières, des Accords européens les complétant et des Résolutions d'ensemble sur la circulation routière et sur la signalisation routière.

Principales tâches de la Division des transports:

- Assurer le secrétariat du Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières et l'aider à administrer et mettre à jour les instruments juridiques pertinents;
- Faciliter les échanges de données entre pays membres concernant les faits nouveaux intervenus dans les politiques appliquées en matière de sécurité et de circulation routières;
- Coordonner la coopération entre les pouvoirs publics et d'autres intervenants (organisations intergouvernementales et non gouvernementales, organisations régionales d'intégration économique, secteur privé et milieux universitaires) en matière de sécurité et de circulation routières.

Description des principaux instruments juridiques administrés par le Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières (WP.1)

La Convention de Vienne sur la circulation routière de 1968 définit des règles, convenues d'un commun accord, concernant tous les facteurs qui influent sur la sécurité et la circulation routières internationales, y compris ceux qui se rapportent au chauffeur et au véhicule, et constitue le texte de référence dont s'inspirent de nombreux codes de la route dans le monde.

La Convention de Vienne sur la signalisation routière de 1968 définit plus de 200 signaux routiers de référence, convenus d'un commun accord, et établit des normes communes pour les feux de circulation et des conditions uniformes concernant les marques routières.

La mise en œuvre de ces deux Conventions est complétée par deux ensembles de bonnes pratiques, à savoir *la Résolution d'ensemble sur la circulation routière (R.E.1)* et *la Résolution d'ensemble sur la signalisation routière (R.E.2)*.

Autres activités dans le cadre du module

Création d'un groupe d'experts de la signalisation routière

À l'issue des débats qui ont eu lieu à ses soixante-troisième et soixante-quatrième sessions (Genève, 19-22 mars 2012 et 24-27 septembre 2012), le WP.1 a recommandé la création, pour une durée limitée, d'un groupe d'experts qui serait chargé d'examiner la Convention de 1968 sur la signalisation routière, ainsi que l'Accord européen de 1971 la complétant et de suggérer des moyens qui permettraient de les interpréter plus facilement et de les mettre en œuvre de manière plus efficace.

Le Comité exécutif de la CEE a approuvé la création de ce groupe d'experts et son mandat le 11 juillet 2013. Le groupe sera ouvert à tous les États membres de la CEE, à l'Union européenne, aux milieux universitaires et au secteur privé. Il devrait fonctionner jusqu'au 31 décembre 2015, avec possibilité de prolongation, le cas échéant.

Création d'un groupe d'experts de la sécurité aux passages à niveau

À sa soixante-treizième session (Genève, 1^{er}-3 mars 2011), le Comité des transports intérieurs a souligné qu'il importait d'examiner les questions clés relatives au renforcement de la sécurité aux passages à niveau et a recommandé que le WP.1, le Groupe de travail des transports routiers (SC.1) et le Groupe de travail des transports par chemin de fer (SC.2) envisagent de créer, pour une durée limitée, un groupe commun d'experts pour étudier les moyens de renforcer la sécurité aux passages à niveau en se fondant sur l'expérience pertinente d'autres organismes comme l'Agence ferroviaire européenne.

Le Comité exécutif de la CEE a approuvé la création de ce groupe d'experts et son mandat le 11 juillet 2013. Le groupe sera ouvert à tous les États membres de la CEE, à l'Union européenne, aux milieux universitaires et au secteur privé. Il devrait fonctionner jusqu'au 31 décembre 2015, avec possibilité de prolongation, le cas échéant.

Produits/activités*a) Réunions et documents correspondants*

- 15.1 Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières (soixante-huitième et soixante-neuvième sessions en 2014, et soixante-dixième et soixante et onzième sessions en 2015)

Documentation:

Rapports des sessions (4); autres documents (12), notamment sur la cohérence entre la Convention de 1968 sur la circulation routière et les Règlements techniques concernant les véhicules, ainsi que les propositions de modifications et des documents concernant d'autres questions et activités intéressant le Groupe de travail (notamment l'Approche pour un système sûr, les systèmes d'aide à la conduite, les enquêtes pluridisciplinaires sur les accidents, le manque d'attention au volant). Les autres documents correspondants seront définis au cours des sessions.

b) Publications et autres supports d'information

- 15.2 Sécurité routière et différences culturelles
- 15.3 Évaluation de la mise en œuvre de la Convention sur la signalisation routière de 1968
- 15.4 Gestion et coordination de la sécurité routière: autres méthodes et pratiques (additionnel)
- 15.5 Panneaux à message variable (additionnel)

c) Coopération technique

- 15.6 Atelier sous-régional de renforcement des capacités en Asie centrale sur les possibilités de gestion de la sécurité routière et les structures de coordination
- 15.7 Création éventuelle d'un fonds d'affectation spéciale pour la sécurité routière
- 15.8 Manifestations consacrées au renforcement des capacités des jeunes en matière de sécurité routière, organisées avec l'Organisation mondiale du mouvement scout, l'Institut grec pour la sécurité routière «Panos Mylonas», les scouts d'Irlande et les scouts de Grèce (additionnel)

III. Évaluation biennale

12. À sa soixante-quatorzième session, en février 2012, le Comité des transports intérieurs a adopté une version actualisée du cadre logique en vue de l'évaluation biennale pour 2012-2013 du sous-programme 2, sur les transports, de la CEE (ECE/TRANS/224, par. 93, et ECE/TRANS/2012/9/Rev.1). Conçue selon une approche axée sur les résultats, cette version prévoit, pour chaque module d'activités, une réalisation escomptée et une liste de propositions de produits/activités pour 2012-2013, dont la réalisation devrait contribuer à l'obtention des résultats escomptés.

13. Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner ces paramètres, ainsi que les résultats effectifs pour 2012-2013 (voir ci-après), en vue de les conserver ou d'en définir de nouveaux pour l'exercice 2014-2015.

Évaluation biennale

Examen des éléments de mesure des résultats pour 2012-2013 et établissement des objectifs pour 2014-2015

<i>Module</i>	<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Résultats effectifs</i>
5. Sécurité et circulation routières	Renforcement de la mise en œuvre des Conventions de 1968 sur la circulation et la signalisation routières, des Accords européens de 1971 les complétant et des Résolutions d'ensemble sur la circulation routière et sur la signalisation routière	1. Nombre de nouvelles Parties contractantes aux Conventions et aux Accords européens	<p>Objectif 2012-2013: 3</p> <p>Effectif 2012-2013: 3 (voir ci-après)</p> <p>Convention sur la circulation routière de 1968: 2 (Turquie, 22 janvier 2013) (Qatar, 6 mars 2013)</p> <p>Accord européen complétant la Convention sur la circulation routière de 1968: 1 (Turquie, 22 janvier 2013)</p> <p>Objectif pour 2014-2015: 2</p>
		2. Nombre de séminaires, ateliers, conférences, campagnes et manifestations organisées sur le thème de la sécurité routière	<p>Objectif 2012-2013: 6</p> <p>Effectif 2012-2013: 8 (voir ci-après)</p> <p>Semaine mondiale des Nations Unies pour la sécurité routière, du 6 au 12 mai 2013 à Genève (Suisse):</p> <p>1) Symposium sur les perspectives régionales en matière d'alcool au volant;</p> <p>2) Session interactive réunissant jeunes et jeunes dirigeants sur le thème «À la recherche d'une sécurité routière mondiale»;</p> <p>3) Table ronde sur la Journée internationale de sensibilisation aux passages à niveau (ILCAD) de 2013 (7 mai 2013);</p> <p>4) Forum de discussion sur les assurances et la sécurité routière;</p> <p>5) Cérémonie de signature de l'affiche du symposium sur l'alcool au volant;</p> <p>6) Cérémonie de signature de l'affiche de la journée ILCAD 2013;</p>

Module	Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Résultats effectifs
			<p>7) Partenariat avec le Ministère italien des infrastructures et des transports, le groupe ASTM-SIAS, le quotidien national <i>Il Giorno</i> et <i>Le Strade</i> afin de faire connaître la Semaine et de distribuer 230 000 marque-pages spécialement fabriqués pour l'occasion dans les écoles du pays et les cabines de péage sur environ 1 300 km d'autoroutes en Italie;</p> <p>8) Forum Europe-Asie de la sécurité routière, 4 décembre 2013, New Delhi (Inde)</p> <p>Objectif pour 2014-2015: 2</p>
		3. Nombre de participants par séminaire, atelier, conférence ou autre manifestation, notamment de participants des Parties contractantes	<p>Objectif 2012-2013: 120</p> <p>Effectif 2012-2013: 60 (pour les manifestations de la Semaine mondiale des Nations Unies pour la sécurité routière), étant donné qu'au moment de la rédaction du présent rapport, le Forum Europe-Asie de la sécurité routière n'avait pas encore eu lieu</p> <p>Objectif pour 2014-2015: 60</p>
		4. Réactions des participants aux séminaires, ateliers, conférences ou autres manifestations	<p>Objectif pour 2014-2015: réactions positives (en majorité) de la part des participants aux séminaires, ateliers, conférences et autres manifestations, au sujet de l'organisation, des possibilités de contact et de la qualité des renseignements techniques dispensés et des exposés présentés</p>